Version 24/04/2020

Programme

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)Maintien et Actualisation des Compétences INTRA ENTREPRISE (1j)

Pour que son certificat reste valide, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) doit suivre périodiquement une session de maintien et d'actualisation des compétences. La périodicité de cette formation est fixée à 24 mois. Le SST est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

Cadre réglementaire :
Article R. 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence […]

GENERALITES

Public concerné
L'ensemble du personnel

Pré-requis
Le stagiaire doit être titulaire d'un certificat SST délivré par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels / INRS en cours de validité
(24 mois maximum au jour de la formation).

Durée
1 jour soit 7H00

Effectif
4 à 10 personnes

Tarif
Nous consulter

Contact
0970720881
contact@emeris-formation.com
www.emeris-formation.fr

Accessibilité aux personnes handicapées
Nous consulter

Profil du (des) formateur (s)
Formation assurée par un formateur certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS.

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur…).
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Progression Pédagogique

- **Présentation de la formation et échanges sur les retours d'expérience**
  - Objectifs : 2 domaines de compétences - 8 compétences
  - Contenu : évaluation sous forme de mises en situation, révision générale des gestes d'urgence, nouveaux gestes, apport de connaissance à la demande
  - Échanges sur les retours d'expérience
- **Compétence 1 - Situer le cadre juridique de son intervention**
  - Rappel du rôle du SST, de ses obligations, des limites de sa responsabilité dans son entreprise et en dehors
- **Compétence 6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**
  - Rappels sur les notions de danger, situation dangereuse, dommage, événement dangereux, accidents du travail (AT), maladie professionnelle (MP)
  - Rappels sur les acteurs internes et externes de la prévention dans l'entreprise
- **Compétence 7 - Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention**
  - Observer l'environnement et les dangers supposés, repérer les personnes qui pourraient être exposées et imaginer les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les dommages
  - Supprimer ou réduire les situations dangereuses : les solutions possibles et les priorités pour éviter les situations dangereuses
- **Compétence 8 - Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses repérées**
- **Compétence 2 - Réaliser une protection adaptée**
- **Compétence 3 - Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir**
- **Compétence 4 - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise**
- **Compétence 5 - Secourir la victime de manière appropriée**
  - 1. La victime saigne abondamment
  - 2. La victime étouffe
  - 3. La victime se plaint de malaise
  - 4. La victime se plaint de brûlures
  - 5. La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements
  - 6. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - 7. La victime ne répond pas, elle ne respire pas
  - 8. La victime ne répond pas, elle respire
- **Épreuves certificatives**
  - Épreuve 1 : évaluation des compétences 3, 4 et 5
  - Épreuve 2 : évaluation des compétences 6, 7 et 8

Moyens

Mis à disposition par EMERIS Formation

• Tout le matériel nécessaire à la formation pratique.
• Documents supports de formation projetés.
• Exposés et interrogations.
• Démonstrations et exercices pratiques appropriés aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées.
• Contrôle du comportement (en continu lors des mises en situations).
• Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'établissement.

Mis à disposition par le client

- Une salle susceptible de recevoir un groupe de 10 personnes et dégagée pour les exercices pratiques

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.
- En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées en fin de formation
  - Épreuve certificative 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra démontrer qu'il a les compétences pour réaliser la conduite à tenir
  - Épreuve certificative 2 : À l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple permettant d'évaluer ses compétences en matière de prévention
- À l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur.
- Tous les 2 ans (24 mois de date à date), une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire.